

*Discours copié par
les amis de M. Lalle*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers Confrères,

Quand le Président Albert Lalle me pressentit, pour l'accueillir aujourd'hui, il m'honora beaucoup trop, mais il me fit un grand plaisir dans la mesure où son choix exprimait l'estime et l'amitié.

Il est vrai que nous nous connaissons depuis de longues années, bien que notre premier contact n'ait pas été spécialement prometteur... En effet, il était une fois, à l'Assemblée Nationale, une Commission d'Enquête sur le Vin devant laquelle certain fonctionnaire fut appelé à se présenter par un beau jour de 1947 ou 1948. Malgré la marche du temps, il n'oublie pas combien grande fut sa surprise devant les questions assez inhabituelles, abruptes et percutantes, quoique toujours pertinentes, à lui posées par un Commissaire à la chevelure noire comme du jai, que les électeurs de la Côte d'Or venaient d'envoyer au Palais-Bourbon et dont la renommée -soit dit sans l'offenser- n'avait pas encore, à cette époque lointaine, débordé la Bourgogne viticole telle que la délimita, vers 1930, le fameux jugement de Dijon, base inébranlable de la réglementation des appellations contrôlées de cette région. Pourquoi le cacher ? Le fonctionnaire fut amené à répondre plus ou moins vivement et, par un enchaînement fatal, le dialogue s'écarta quelque peu de la civilité puérile et honnête, au point de tourner à l'aigre, par moments. Il s'agissait, en vérité, d'une acidité très volatile et fuyante car les antagonistes, c'est-à-dire, Monsieur Lalle et votre secrétaire général, ayant eu l'occasion de faire plus ample connaissance, subirent vite l'influence des atomes crochus, à telle enseigne que, dans la recherche

.../...

de solutions à des problèmes dont ils s'occupaient tous deux, il leur arriva souvent d'éprouver les mêmes soucis et d'avoir l'impression de partager le même joug pour tracer le même sillon. La confiance, la sympathie et l'amitié issues de cette communion d'idées se fortifièrent avec les années et c'est sans doute pourquoi j'ai, ce soir, l'insigne privilège de présenter notre nouveau Confrère.

L'ayant vu à l'oeuvre, découvrant sans peine l'ampleur de ses mérites, la tâche me sera facile. Pour ce faire, Mesdames et Messieurs, il me suffira, tout bonnement, de puiser dans mes souvenirs pour évoquer, selon nos usages académiques, la vie de ce fils de la terre né, en mai 1905, à Villy le Moutier, bourgade champêtre de la "plaine", comme le disait - par opposition aux villages vigneronns de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune - le pittoresque "Nono", héros du roman ainsi dénommé qui faillit valoir le prix Goncourt à Gaston Roupnel, chanteur inégalable des Vins de Bourgogne qu'il magnifia et défendit en une langue étincelante, notamment dans une polémique, restée célèbre, avec la grande Colette.

Adonné à l'agriculture, classique et nourricière, Albert Lalle devait devenir Homme du Vin, sous l'effet des circonstances, à peu près comme les rôtisseurs se muent en cuisiniers. Elu Président de la Fédération des Exploitants de la Côte d'Or, il était porté à la députation en 1946 et gagnait rapidement ses galons de parlementaire puisqu'il entra, sans attendre, à la Commission des Boissons et accédait à l'importante présidence de la Commission de la Production et des Echanges en 1958, membre de l'Institut National des Appellations d'Origine en 1960, Monsieur Lalle prenait quelques années plus tard, la présidence du Comité National des Vins de France.

de l'Agriculture
été 1951
Vice-Président
de la Commission

.../...

Comme si cette carte de visite n'était pas assez remplie, ses compatriotes ont fait le nécessaire pour l'allonger de plusieurs autres titres sur le plan professionnel : membre de la Chambre d'Agriculture, administrateur de la Mutualité agricole, Conseiller technique aux Chambres de Commerce de Beaune et Dijon, membre de la CODER régionale. Sur le plan des collectivités locales, Monsieur Lalle est vice-président du Conseil Général de Côte d'Or et Maire de sa chère commune natale, Villy le Moutier, où il me fut donné, un ~~samedi~~^{lundi} de Pâques, dans les années 60, de vivre une scène assez amusante que je vous demande, Mesdames et Messieurs, la permission de conter.

En fin de journée, après m'avoir fait goûter ses vins, notre regretté Henri Gouges, dont j'étais l'hôte, me proposait de rendre visite à "l'Albert", comme l'on dit familièrement et affectueusement là-bas. Quelques kilomètres, vite parcourus en automobile, séparent Nuits Saint Georges de Villy le Moutier où nous arrivâmes, comme le soir tombait, pour apprendre que notre ami était en train de taquiner la dame de pique avec de vieux camarades, à l'unique café de la localité. Y pénétrant le premier, sans être vu de l'intéressé, trop absorbé par le jeu, je demandai à la tenancière s'il n'y avait pas, dans les parages, un citoyen représentant du peuple, nommé Albert Lalle. Effarée et ne sachant trop à quel saint se vouer, la bonne dame répondit, textuellement, à son visiteur du soir : "citoyen représentant du peuple, on n'a pas de ça dans la commune", ce qui confirmait, une fois de plus, que nul n'est prophète en son pays ! Et, pourtant qui, mieux que Monsieur Lalle, a mérité ce beau titre de représentant du peuple, pour s'être consacré totalement à son mandat, sans ménager ni son temps, ni sa peine, et pour avoir constamment payé de sa personne, soutenant les justes causes avec une ténacité peu commune, beaucoup de réalisme et d'intelligence des problèmes et, ce qui ne faisait rien, du bon sens et une habitude de vrai Normand ? Et cela en homme que les honneurs ne troublent pas et qui, en toutes circonstances, sait demeurer simple, naturel, accessible et profondément humain.

Sans cet esprit, j'aimerais

~~J'aimerais~~ ajouter un autre fait. Désirant ~~en toutes cir-~~
~~constances~~ ^{pléinement} conserver sa liberté d'action et d'expression, ~~et~~
 notre nouveau ~~Conseil~~, ~~peu affecté par des laisses-passer,~~
 refusa à plusieurs reprises le portefeuille de l'Agriculture,
 ce qui est assez rare pour être signalé ~~en tant qu'être signalé~~.

Aussi bien, ~~notre nouveau confrère~~ peut-il se targuer d'un
 bilan parlementaire particulièrement copieux. Pour nous en
 tenir aux questions viti-vinicoles, auxquelles il réserva le
 meilleur de ses forces, le Président Lalle ne fut-il pas,
 de concert avec Henri Gouges, à l'origine des mesures spé-
 ciales qui aboutirent à la replantation d'un certain nombre
 de hautes pentes nobles de la Côte d'Or, restées en friche de
 puis l'invasion phylloxérique, mesures que devait consacrer
 et généraliser le décret-loi de septembre 1953, par sa dispo-
 sition permettant en certains cas, de délivrer des autorisa-
 tions d'encépagement dans les zones à appellation contrôlée.
 La Bourgogne put, ainsi, accroître quelque peu sa production
 de grands vins, trop faible, chacun le sait, pour répondre à
 toutes les demandes.

De même, Albert Lalle s'opposa, avec toute la force de sa
 conviction et tout le poids de son influence, au projet
 démentiel qu'eût consisté à ouvrir une route, au beau milieu
 des Côtes, en mutilant des vignobles célèbres, et, même, en
 faisant disparaître des clos et des climats entiers, parmi
 les plus réputés. En gagnant cette bataille, longue et diffi-
 cile, notre ami oeuvra certes dans l'intérêt des vigneron
 de sa ~~si~~ chère province, mais, du même coup, il sauvegarda
 l'un des plus beaux fleurons de notre patrimoine national,
 ce dont il ne sera jamais assez louagé !

Evoquerai-je, aussi, ses multiples initiatives, ses propo-
 sitions de lois pour la protection des vins nobles, ainsi
 que son hostilité, victorieuse, à l'implantation, dans les
 Côtes chalonnaises, d'industries pernicieuses, pour la vi-
 ticulture environnante ?

.../...

Me bornant à ces quelques rappels d'une activité considérable et féconde, j'ajouterai, toutefois, que Monsieur Lalle joue un rôle de premier plan à l'Institut National des Appellations d'Origine où ses avis, toujours sagaces, sont fort écoutés. Et que sa manière de présider le Comité National des Vins de France, avec une souple et souriante mais ferme autorité, n'a pas peu contribué à étendre l'audience de cet organisme, chargé de mieux faire connaître et apprécier à l'extérieur, l'incomparable gamme de nos crus.

Mais à quoi servirait finalement la propagande à l'étranger si l'on n'en finissait pas avec les attaques malveillantes et insidieuses dont notre boisson nationale est trop souvent l'objet, chez nous ? C'est dans cet esprit que le Président Lalle intervint au dernier congrès de la ligue anti-alcoolique, dont les participants, surpris d'abord, puis médusés, sinon conquis, durent subir, non pas en plaidoyer, -il ne s'agissait pas de présenter la défense d'un coupable- mais une magistrale démonstration du bien-fondé de la consommation du vin et des heureux effets que procure l'usage raisonnable de ce bienfait des Dieux. Il est d'ailleurs permis de penser que cette intervention retentissante n'est pas étrangère au ralentissement, assez net déjà, des campagnes anti-vin inspirées par des organismes plus ou moins officiels financés avec notre bon argent.

Ainsi, poursuivant, par un nouveau coup de maître, une métamorphose peu commune, le fils de la plaine est-il devenu l'un des plus authentiques et valeureux champions de la Cause du Vin. Il avait donc sa place parmi nous -une place de choix- et c'est pourquoi nous l'avons appelé en la qualité rarement décernée, de Membre d'Honneur, afin de lui rendre le plus juste et le plus mérité des hommages. Le Président Lalle y fut très sensible, mais sa satisfaction ne peut dépasser la nôtre tant nous ômes, en l'élisant, le sentiment de nous enrichir d'une personnalité éminente et d'un Confrère suprêmement sympathique et attachant.

Ma joie est grande de lui ouvrir les portes de l'Académie du Vin de France et de lui souhaiter, au nom de tous, la plus affectueuse et amicale des bienvenues.